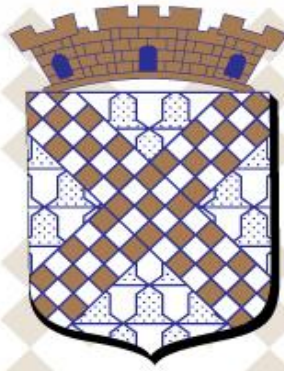


Mairie de POPIAN



Lettre info n° 32
Décembre 2025

Le mot du Maire

Chères Popianaises, Chers Popianais, Chers Amis,

Une bonne nouvelle en cette fin d'année 2025 avec la mise en service de l'antenne téléphonique !

Cette antenne, située sur un terrain communal et louée à un opérateur privé, dote enfin la commune d'un équipement téléphonique complétant la fibre optique installée par le Conseil départemental.

Désormais, Popian n'est plus une « zone blanche » et chacun peut téléphoner et être joint sur tout le territoire, notamment dans le centre du village.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous pourrons donc envoyer et recevoir des messages et des vœux à volonté !

La période des fêtes est un moment privilégié que petits et grands attendent avec impatience pour se retrouver.

Elle est une parenthèse de douceur à l'issue d'une année qui a pu être éprouvante.

Avant de conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre à Popian.

A toutes et à tous, je souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.



*Avec mes sentiments dévoués,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC*

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Comme l'an dernier, afin que votre sapin de Noël soit recyclé, vous pourrez le déposer au point de collecte prévu à cet effet, *Plan de l'olivier*, du 5 au 19 janvier 2026.



CEREMONIE DE PRESENTATION DES VŒUX
MERCREDI 7 JANVIER 2026 A 19 HEURES
SALLE DES FÊTES (RUE SAINT-VINCENT)

MAIRIE DE POPIAN

Le château - 2, Avenue de l'Aurelle
34230 POPIAN

04.67.57.52.25 ou mairie@popian.net

Secrétariat de mairie ouvert au public :

Les lundis de 8h30 à 12h00 ;
mercredis de 13h30 à 18h ;
et vendredis de 13h30 à 17h.

Site internet : www.popian.net

Page Facebook : Mairie de Popian



ETAT CIVIL DE POPIAN

(du 15 juin 2025
au 12 décembre 2025)



Naissance :

- Elya, Tehani Poe Erena MARTINEZ : 15 juillet ;
- Julia, Véronique BERCHER : 31 août ;

Mariage :

- Eric GHIRARDELLO et Joëlle RORIVE : 24 sept. ;

Décès :

- Nicole NADAL : 6 juillet 2025 (née le 30 avril 1951 à Popian).

LUTTE CONTRE LA CABANISATION

La lutte contre la cabanisation nécessite une vigilance renforcée afin d'éviter que les zones agricole et naturelle de la commune ne soient atteintes par le dépôt de déchets en tout genre.

En partenariat avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM34), de nombreux contrôles sont effectués en présence des propriétaires des parcelles sur lesquelles sont constatés des problèmes relevant de la cabanisation (habitat sauvage, déchets, pollutions ...).

Si les délais accordés pour le nettoyage ne sont pas respectés, une suite judiciaire est alors envisagée à l'encontre du propriétaire de la parcelle.

Par ailleurs, afin de préserver le caractère agricole ou naturel d'une zone, la SAFER attire l'attention de la municipalité sur les prix pratiqués qui, si ils sont trop élevés, peuvent faire craindre un problème de cabanisation dans l'avenir.

L'appellation « terrain de loisirs » n'a aucune qualification juridique et permet souvent de flouer un potentiel acquéreur en lui vantant des droits qui n'existent pas sur la parcelle, objet de la vente.



Photo d'une parcelle à Popian (novembre 2024)
aujourd'hui intégralement nettoyée.

L'URBANISME A POPIAN

En plus des traditionnelles missions obligatoires d'une mairie (comptabilité, état civil, gestion des cimetières ...), le secrétariat met à la disposition du public, depuis 2023, un service « passeports/cartes d'identité ».

Mais la commune de Popian a aussi conservé une compétence importante : l'instruction de l'urbanisme. L'ensemble des demandes de déclarations préalables de travaux ou de permis de construire sont instruites directement par la municipalité.

En 2025, ce sont 24 certificats d'urbanisme, 14 déclarations d'intention d'aliéner (DIA), 10 déclarations préalables de travaux et 5 permis de construire qui ont été instruits.

CATASTROPHE NATURELLE 2024

Comme pour l'été 2023, la commune a sollicité l'Etat en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'importante sécheresse de l'été 2024.

La demande de la commune a été approuvée en Conseil des ministres. Par arrêté du 25 novembre 2025, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu en raison de « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».

RECONNAISSANCE DE L'ETAT
DE CATASTROPHE NATURELLE

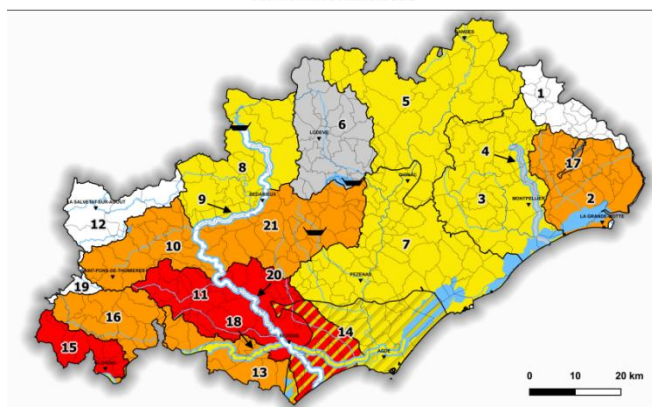


ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU

Même si les précipitations récentes ont stabilisé la ressource en eau sur le territoire de la vallée de l'Hérault, la commune de Popian reste placée, par arrêté préfectoral, dans un bassin versant en état d'alerte.

Une infographie est à la disposition du public sur le panneau d'affichage de la mairie, rappelant les mesures de restrictions des usages de l'eau par niveau de gravité.

La sécheresse dans le département de l'Hérault
Au 18 novembre 2025



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 a fixé les dates des élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Le bureau de vote unique de la commune sera ouvert de 8 heures à 18 heures, dans la salle des fêtes située 5, rue Saint-Vincent.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au vendredi 6 février 2026.

Les dispositions de la loi du 21 mai 2025 seront applicables, notamment la suppression du panachage au profit d'un scrutin de liste entière paritaire.

ELECTIONS
MUNICIPALES
2026

ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

La mise en service de l'antenne de téléphonie mobile, installée dans le courant de l'année 2024, avait été retardée en raison d'un problème technique. Elle est opérationnelle depuis le début du mois de décembre.



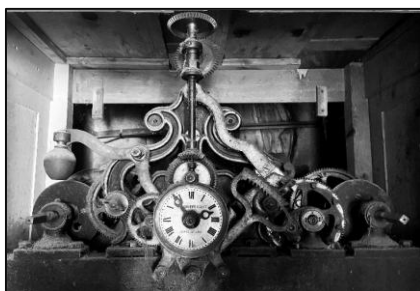
Alors que le centre ancien était une « zone blanche », l'antenne de téléphonie mobile permet d'offrir une couverture à ceux qui en étaient privés.

Cet équipement a été installé sur un terrain communal qui est loué à un opérateur au profit de la commune.

A LA BONNE HEURE

Grâce à l'intervention de la société BODET, la commune a retrouvé le tintement des heures et demi-heures qui avait temporairement cessé en raison d'une panne du moteur de tintement.

Une opération importante qui a nécessité le remplacement intégral du moteur, sa mise en service ainsi que les réglages électroniques.



Au siècle dernier, l'horloge était actionnée grâce à un mécanisme fabriqué par les établissements Louis-Delphin ODOBEY-CADET établis à Morez-du-Jura : il fallait alors la remonter manuellement pour permettre son fonctionnement.

REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA PRADE

Avant les vendanges, la partie haute du *chemin de la Prade* (de la cave coopérative au *Mas de la Prade*) a été réaménagée.

Le revêtement de la chaussée était dégradé et une intervention devenue indispensable. Après décaissement de la chaussée, l'entreprise chargée des travaux a réalisé un enrobé dit « bicouche » composé de graviers et d'émulsion de bitume.

Le réaménagement de l'autre partie du *chemin de la Prade* est à l'étude dans le cadre d'un projet intercommunal d'aménagement de liaison cyclable entre Pouzols, Popian et Gignac.

DEBIT D'EAU DE LA FONTAINE

De nombreuses investigations ont été menées pour comprendre le faible débit d'eau constaté à la fontaine de la *place de l'Ormeau*.

Il était supposé que des travaux auraient pu endommager le réseau en fonte de la fontaine dont le tracé n'est présent sur aucune carte.

A la suite d'un passage caméra à l'intérieur de la canalisation, il est apparu quelques légers dépôts de sédiments calcaires, mais aucune casse sur la fonte.



Le passage caméra a sûrement permis de remuer un peu ces dépôts, permettant à la fontaine de retrouver son débit normal, qui rythme la vie de Popian depuis des siècles.

MARQUAGE AU SOL

De nombreux stationnements gênants ou anarchiques étaient constatés sur la *place de l'Ormeau* et au *plan de l'olivier*.

La réorganisation du stationnement avec un nouveau marquage au sol a dès lors été réalisée pour fluidifier le stationnement à ces deux endroits.

Les emplacements sont mieux délimités et garantissent l'accès aux habitations.

Une place réservée aux personnes à mobilité réduite a été aménagée et les places réservées pour la charge des véhicules électriques ont été rendues plus visibles.



COLIS DE NOEL DES AINES

Cette année encore, le colis de Noël qui sera distribué aux aînés, est composé par de délicieux produits locaux.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël et de fin d'année !



ACQUISITION D'UN IMMEUBLE POUR Y INSTALLER LE PRESBYTERE

C'est dans les années 1890 que le Conseil municipal de Popian présidé par Martin BONNEL, maire, envisage la construction d'un presbytère sur un terrain donné à la commune par Georges MICHEL, curé de Popian.

L'ancien presbytère situé *plan de l'olivier*, avait été démoli.

Face à la nécessité de mettre un local à la disposition du prêtre desservant, le Conseil municipal finit par opter pour une solution plus économique avec l'acquisition d'un immeuble déjà bâti, acquis par le prêtre lors d'une vente conclue le 7 décembre 1896.

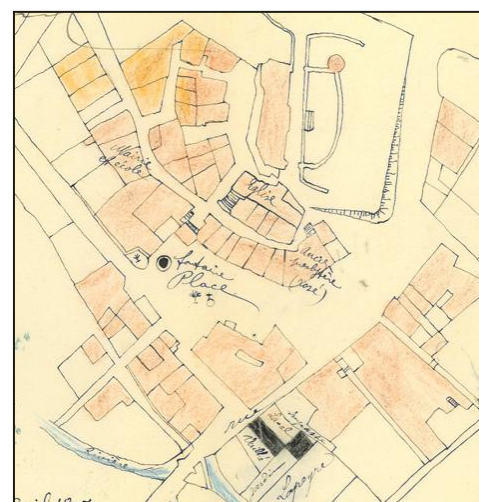
L'immeuble se compose alors d'une maison d'habitation avec jardin et comprend : « au rez-de-chaussée, un vestibule, une salle à manger très spacieuse, une cuisine, une remise et dépendances telles que solière, cabinets, hangars ... et à l'étage auquel on accède par un grand escalier de 18 marches, un cabinet de travail, une chambre avec cabinet de toilettes, une chambre de bonne, un débarras et deux chambres à coucher. »

L'acquisition votée par le Conseil municipal en 1897 sera reportée.

Le 31 décembre 1900, l'abbé Georges MICHEL cède l'immeuble à Henri BRUGARD, entrepreneur qui à son tour, le 3 mai 1903, vendra l'immeuble à la commune de Popian moyennant la somme de 8 000 francs.

Depuis 1901, le Conseil municipal, présidé par Ferdinand LAPEYRE, décide de contracter un emprunt de 6 000 francs à un taux d'intérêt de 3,60% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de l'immeuble.

L'immeuble sera affecté à l'usage de presbytère dès l'année 1904, une fois l'acquisition signée.



**Plan daté du 11 avril 1897.
En noir, les parcelles à acquérir
pour y installer le presbytère de Popian.**

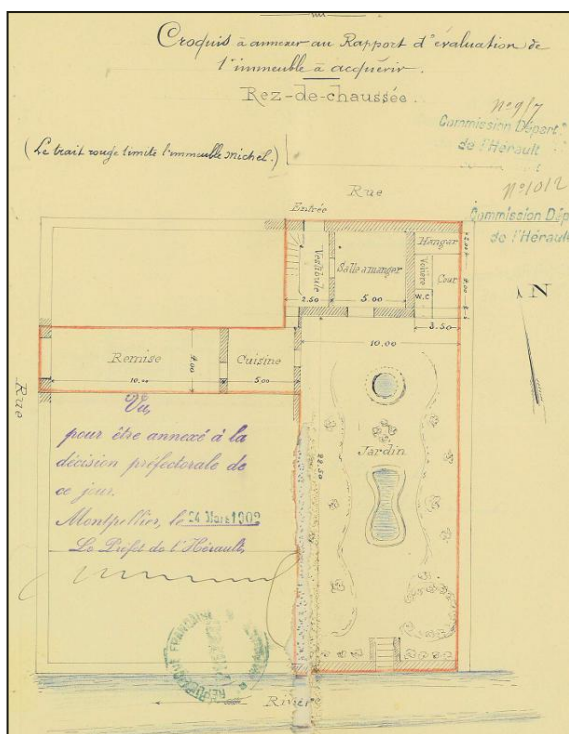


**Ferdinand LAPEYRE (1852-1938)
Maire de Popian de 1901 à 1938
Chevalier de la Légion d'honneur**

En 1907, alors que gronde la révolte des vignerons dans tout le Midi de la France, Ferdinand LAPEYRE signe un bail avec Augustin PASCAL, prêtre, en vue de la location pour trois ans, moyennant le prix annuel de 80 francs.

Ce bail sera reconduit par l'abbé Léon SOLLIER jusque dans le milieu des années 1930.

En janvier 1938, Ferdinand LAPEYRE signe un bail avec Antoine NADAL, afin que ce dernier installe un café-épicerie dans l'ancien presbytère. Ce bail sera résilié à l'initiative du locataire en février 1951.



**Plan du rez-de-chaussée et du jardin
de l'immeuble en avril 1897.**



**Signature d'Antoine NADAL et d'Auguste PONS, maire,
lors de la reconduction du bail pour le café-épicerie, en 1947.**